

# COMMUNE DE FROHMUHL



## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 06 novembre 2017

Date de convocation : 30/10/2017      Sous le présidence de : Monsieur Didier FOLLENIUS (Maire)  
Secrétaire de la séance : Monsieur Guillaume PEIFER

Date d'affichage :  
08 novembre 2017

Membres en exercice : 10      **Présents :** Didier FOLLENIUS, Patrick BURGER, Christine NISS, Dominique THELLYERE, Véronique MERTZ, Richard BARTH, Mickaël GOLDSTEIN, Rodolphe SCHAEFFER, Guillaume PEIFER, Muriel HERRMANN

Présents :  
10

**Représentés:**

Votants :  
10

**Excusés:**

**Absents:**

### Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2017
02. RENFORCEMENT DE LA CENTRALITE DU VILLAGE : ATTRIBUTION DES MARCHES
03. ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS
04. OUVRIERS COMMUNAUX : PRIME DE FIN D'ANNEE
05. COMMUNAUTE DE COMMUNES HANAU - LA PETITE PIERRE  
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)
06. RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
07. MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET  
DE LA RURALITE »
08. DIVERS

### **Délibérations du conseil:**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2017 -  
DEL\_2017\_038**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 22 septembre 2017.

**OBJET : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CENTRALITE DU VILLAGE :  
ATTRIBUTION DES MARCHES** - DEL\_2017\_039

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2017,  
Vu les offres des entreprises,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux comme suit :
  - o Lot 1 : Terrassement de la plateforme, au groupement d'entreprise Rauscher-Est réseaux, sise 3 rue de la Gare à 67320 Adamswiller, pour un montant de 91 702,31 € HT
  - o Lot 2 : Aménagement de la plateforme, au groupement d'entreprise Rauscher-Est réseaux, sise 3 rue de la Gare à 67320 Adamswiller, pour un montant de 208 179,10 € HT
- autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier

**OBJET : ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS** - DEL\_2017\_040

Le Conseil Municipal reporte la décision à une date ultérieure.

**OBJET : OUVRIER COMMUNAL : PRIME DE FIN D'ANNEE** - DEL\_2017\_041

Comme stipulé aux contrats de travail, le Maire demande au Conseil Municipal de décider du montant de la prime de fin d'année versée aux ouvriers communaux. Cette prime concerne MM Claude HAFNER et Pierre FELLRATH, ouvriers communaux sous Contrat Unique d'Insertion depuis le 01 janvier 2017 pour M. HAFNER et depuis le 19 juin 2017 pour M. FELLRATH.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

- d'accorder une prime de fin d'année, à M. Claude HAFNER, d'un montant brut de 1 099,66 €
- d'accorder une prime de fin d'année, à M. Pierre FELLRATH, d'un montant brut de 451,15 €
- de verser cette prime au mois de novembre ou décembre 2017

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2017

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES HANAU - LA PETITE PIERRE :  
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION  
DES TRANSFERTS DE CHARGES** - DEL\_2017\_042

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 28 septembre 2017, concluant à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité » ;

#### **Le Conseil municipal décide à l'unanimité**

- **d'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 28 septembre 2017, concluant à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité »;
- **de CHARGER** le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

#### **OBJET : RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEL\_2017\_043**

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2016 du SDEA sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal décide d'approuver ces rapports.**

#### **OBJET : MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE » - DEL\_2017\_044**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

#### **« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé,

eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

Le Maire :

Didier FOLLENIUS